



LETTRE D'INFORMATIONS MUNICIPALES JUILLET 2026

Chères concitoyennes et chers concitoyens,

La canicule semble maintenant derrière nous et on ne s'en plaindra pas même si maintenant on doit craindre des orages et que les températures devraient rester estivales ! Heureusement nous n'avons pas recensé de personnes vulnérables mais bien sûr nous sommes à votre écoute si vous avez connaissance de cas particuliers que nous vous demandons de nous signaler. Nous avons mis la nouvelle salle de la Mairie climatisée à la disposition de Manon notre professeur des écoles et les enfants ont été très contents de faire classe au frais dans de bonnes conditions.

La fête des écoles du 20 juin a pu se tenir normalement récompensant ainsi les efforts de notre APE pour la réussite de cette organisation au profit des projets pédagogiques des enfants de notre vallée.

Ce dimanche soir, un message du Préfet laisse envisager un été durablement chaud avec de possibles épisodes caniculaires. Il nous invite donc à une organisation permettant de réactiver rapidement les dispositifs de protection de la population et des personnes vulnérables et à maintenir une vigilance particulière sur les centres de loisirs et les événements festifs.

Le Conseil Municipal n'est pas resté inactif pendant ces fortes chaleurs et il nous faut d'abord remercier les membres du Conseil qui se sont tous portés volontaires pour arroser chaque jour les fleurs du domaine public (pots de lauriers du centre du village et plantations de l'allée du cimetière).

Le Conseil Municipal s'est réuni le jeudi 18 juin à 20h dans la Mairie pavoisée pour la commémoration de l'Appel du Général De Gaulle et a pris des décisions importantes à l'unanimité :

- **Mise en place d'un dispositif d'aspiration dans le château d'eau** pour couvrir le lotissement Rimbéré selon les préconisations de l'étude de Défense Extérieure Contre l'Incendie pour un montant de plus de 6 000€ (devis SATEG). L'an prochain nous terminerons la couverture incendie du village par l'implantation d'une bâche de 60 m³ à l'Arrecq de Cassou sur le côté des HLM.
- **Réalisation de travaux à l'église** : réparation d'une partie de la toiture (devis Casteignau/Labarthe de 1 890 €), et remplacement d'une solive et d'une partie du parquet de la 1^{ère} tribune (devis Gonzalez de 1 158 €).

Notre commune, comme tout propriétaire se doit d'entretenir le gros œuvre de cet important bâtiment de notre patrimoine.

Il a également été décidé de maintenir ce samedi 4 juillet la journée citoyenne annuelle, que nous avons instituée en 2015, mais le matin au lieu de l'après-midi pour pallier les risques liés à la chaleur. Si cette journée soulage le budget communal, elle favorise aussi la mixité sociale, les rencontres et la convivialité. C'est aussi pourquoi un pique-nique sera offert aux participants à partir de 13h. **Nous vous invitons donc à répondre rapidement à la lettre** qui vous a été adressée la semaine dernière **en rapportant le coupon prévu dans la boîte à lettres de la mairie** afin de nous aider à en prévoir l'organisation.

La première phase des travaux de nettoyage des bordures de route ainsi que de certains chemins communaux a pu être effectuée.

Le succès de l'exposition photos qui s'est tenue en Mairie vendredi 26 et samedi 27 à l'initiative de Didier POEY a dépassé nos espérances. Au-delà de son intérêt esthétique et historique, nos visiteurs ont été très sensibles au côté émotionnel et souvenirs rejaillissants du passé. Un focus était consacré aux écoles de Geüs et de Saint-Goin de 1930 à 1980, et aux mariages de 1920 à 1980. La participation des visiteurs a permis de compléter l'important travail de recherches entrepris tant aux archives départementales qu'auprès de vous par notre ami Didier. L'édition par la commune de cet important travail historique de recherches serait sûrement la meilleure façon de le remercier pour cette contribution à l'histoire de notre village. Le Conseil Municipal aura à en décider.

Le projet de regroupement syndical eau/assainissement a probablement avorté en raison du retrait au dernier moment de la ville d'Oloron, qui dit maintenant refuser de payer pour nous alors qu'elle s'était engagée dans cette étude faite sur la base de sa participation. Résultat : 2 ans de travail préparatoire et 300 000 € perdus en salaire du chargé de mission et bureau d'études !!

Le récital de violoncelle du dimanche 7 juin a attiré les mélomanes avertis. L'église était pleine pour accueillir Noemie BOUTIN, une si grande artiste dans un si petit village. Les spectateurs ont ensuite pu la côtoyer autour d'un verre sous le porche de l'église pour terminer par un agréable moment de convivialité.

Enfin, nous nous devons de vous rappeler 2 points importants :

- **Le brûlage de tous les végétaux ou déchets, au sol ou en incinérateur est strictement interdit**, particulièrement en ces périodes de chaleur en raison non seulement des risques d'incendie mais aussi de la quantité de particules fines que cela induit et qui dégrade la qualité de l'air. Deux rappels de M. le Préfet nous ont été envoyés à ce sujet. Ne parlons pas des fumées ou de leurs odeurs qui incommode les voisins et qu'un minimum d'éducation ne devrait pas permettre.
- En matière d'urbanisme, le nouveau PLUI confirme les injonctions du PLUI précédent. **Les murs des constructions diverses** (maisons, garages, abris de jardins etc) **et les clôtures** en parpaings **doivent être revêtus** (enduits ou peints). Aucun matériau ne doit rester à l'état brut ! **Aucun certificat de fin de travaux ne doit être remis avant l'exécution de ces travaux de finition.** Bien sûr cela a un coût, mais il s'agit d'abord du respect de la réglementation et d'une simple question de bon sens, de bon goût, d'esthétique et de propreté dans un environnement que chacun doit s'appliquer à améliorer.

Les permanences France Services se tiendront les 16 et 23 juillet en Mairie toujours sur RDV au 05 59 34 52 53.

Notre Comité des Fêtes gère en ce moment le Tournoi de pelote dont les finales devraient se tenir pendant les fêtes du 15 août. Il commencera sûrement sa quête en juillet et nous vous demandons d'ores et déjà de lui réserver le meilleur accueil possible.

Au nom du Conseil Municipal je vous souhaite un bel été !

Bien amicalement
Claude LACOUR

